La lettre d'EpE

Juillet 2007 - N°5



Des acteurs responsables du développement s'expriment

Le point de vue d'un Président

Rhodia: vers une chimie verte

Comment s'est opérée la prise en compte du développement durable chez Rhodia ?

Historiquement, le premier thème traité par le groupe, et relevant de ce que l'on appelle aujourd'hui le développement durable, a été la sécurité de ses employés : avec moins d'un accident par million d'heures travaillées, Rhodia a aujourd'hui une performance qui nous situe parmi les meilleurs acteurs mondiaux -mais nous maintenons bien sûr une extrême vigilance sur ce sujet-. Puis nos efforts ont porté sur la maîtrise des risques liés à nos procédés, en particulier pour l'environnement de nos sites ; les méthodes du groupe en matière d'évaluation de ces risques sont aujourd'hui reconnues comme exemplaires par les DRIRE. Une troisième phase de travail a porté sur les rejets vers les milieux air, eaux, sols, et une quatrième sur les émissions de GES avec 20 Mteq CO₂ économisées entre 1990 et 2005 sur les seuls sites français du groupe, ce qui est considérable lorsque l'on sait que la France en émet 550 par an.

L'éditorial

L'entrée en vigueur le 1^{er} juin de REACH vient transformer la gestion des risques environnementaux et sanitaires des produits chimiques, et la santé environnementale est l'un des trois grands enjeux du « Grenelle de l'environnement » ; ce numéro est donc tout naturellement consacré à ce thème.

L'interview du Directeur Général de RHODIA, qui préside aussi la Commission Environnement du Medef, montre comment REACH peut être source de valeur pour les entreprises. Mais elle soulève la question de la confiance limitée qu'ont les parties prenantes dans les entreprises sur ces questions de santé et environnement.

Par souci d'une hypothétique expertise indépendante, la société se prive en effet d'une large connaissance en refusant trop souvent les réponses et études issues des entreprises. La Question ouverte en page 2 introduit la proposition d'EpE pour répondre à ce problème : une « Charte de l'expertise privée ».

Claire Tutenuit, Délégué Général

Aujourd'hui, le groupe est particulièrement attentif aux enjeux liés aux impacts potentiels de nos produits sur la santé : les questions qui nous sont posées sur ce sujet sont légitimes et il faut être capable d'y répondre. Le règlement REACH est bien sûr très important car il va changer la façon de dialoguer avec nos parties prenantes, en facilitant le partage et l'analyse des données. Les entreprises doivent aujourd'hui se mobiliser pour répondre à ces exigences et faire de REACH une opportunité de renouer le dialogue et de rétablir la confiance ; Rhodia s'est organisé en vue de cet objectif. C'est aussi pour nous l'occasion de développer des partenariats privilégiés avec de grands clients moins bien préparés que nous à l'application de cette réglementation.

Enfin, nous venons de procéder au lancement du référentiel Rhodia Way, qui sera déployé d'ici fin 2007 sur l'ensemble de nos sites. Il permettra à chaque entité d'auto-évaluer sa performance en termes de développement durable, d'harmoniser nos pratiques dans l'ensemble des pays où nous opérons et de porter une démarche de progrès continu dans ces domaines.

L'organisation de l'expertise en France sur ces enjeux environnementaux et sanitaires pose question, et la crédibilité de l'expert privé y est le plus souvent niée. Comment remédier à cette situation ?

Si l'expert privé est un partenaire reconnu par l'administration en ce qui concerne la sécurité des sites ou l'impact sur les milieux, il est effectivement aujourd'hui systématiquement écarté des débats sur les expositions diffuses impactant la santé humaine. Le discrédit issu de certains drames historiques comme l'amiante ou les éthers de glycol est compréhensible mais très dommageable : on se prive d'une compétence souvent inexistante ailleurs.

Pour sortir de l'impasse, il conviendrait tout d'abord de rappeler que l'expert n'est pas celui qui décide mais l'un de ceux qui apportent un éclairage dans des débats souvent complexes ; et ensuite d'adopter une charte établissant les principes déontologiques que devrait respecter l'expertise privée, lui permettant notamment de clarifier les méthodes de travail utilisées et les liens d'intérêt avec l'objet de l'expertise.

Entretien avec Jean-Pierre CLAMADIEU, Directeur Général du groupe RHODIA



L'environnement est-il pour vous aussi un moteur de croissance ?

Bien sûr ! Les réponses aux enjeux environnementaux sont pour le groupe des leviers de croissance majeurs : la moitié de notre chiffre d'affaires leur est directement liée. Prenons ainsi l'exemple du secteur automobile à qui nous fournissons des plastiques techniques visant à réduire le poids des véhicules et donc leur consommation, des composants pour les catalyseurs, de la silice pour réduire la résistance au roulement des pneumatiques et donc la consommation, etc.

L'enjeu environnemental favorise aussi l'émergence de modèles économiques différents : aux Etats-Unis, Rhodia EcoService gère ainsi pour ses clients raffineurs le cycle complet de vie de l'acide sulfurique, dont ils utilisent d'importantes quantités comme catalyseur.

L'émergence des nanomatériaux fait l'objet d'une demande sociétale : recherche sur les risques, protection des employés, information des utilisateurs et consommateurs. Quelle est la position de Rhodia ?

Rhodia a développé divers matériaux nanomanufacturés mais qui se présentent sous forme agrégée à l'échelle micrométrique dans le produit final. Les enjeux sanitaires des nanoparticules sont néanmoins traités avec la plus grande attention, pour nos employés comme pour les usagers des produits concernés : les études toxicologiques et les précautions de manipulation nécessaires sont déployées.

Votre système de rémunération intègre-t-il des critères de développement durable ?

Beaucoup des managers opérationnels du groupe ont une part de leur rémunération variable liée à la performance de l'entité dont ils ont la charge en matière de développement durable, avec un accent particulier sur la sécurité. Pour ce qui me concerne, 10 % de mon bonus dépend de l'atteinte d'objectifs de ce type.

L'entreprise privée peut-elle contribuer à l'expertise en santé environnementale ?

Incitées par leur responsabilité sociétale et encadrées par la réglementation, les entreprises ont acquis et continuent d'acquérir des connaissances scientifiques importantes sur les impacts environnementaux et sanitaires de leurs sites d'activité ou des produits et services qu'elles offrent à leurs clients ; elles mènent ces travaux en interne ou les sous-traitent à des organismes extérieurs. En demandant aux producteurs de prouver eux-mêmes l'innocuité de leurs produits, le règlement européen REACH va d'ailleurs conduire les acteurs privés à se doter de capacités d'études reconnues et contributives aux débats.

Mais les crises du passé -amiante, vache folle, nuage radioactif de Tchernobyl, etc.- ont durablement frappé d'opprobre la voix de l'expert, et plus particulièrement celle de l'expert privé, accusé *a priori* d'être partial en raison des liens d'intérêt économique qu'il entretient avec l'objet de son expertise. Mise en cause par ces crises et contrainte par l'opinion à rechercher une expertise indépendante, l'autorité publique se prive désormais volontairement de la compétence toxicologique ou écotoxicologique du secteur privé, et de celle de certains laboratoires publics que celui-ci aurait cofinancés.

Les difficultés initiales de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (Afsset) l'ont ainsi conduite à se doter d'une norme et de règles strictes, visant à rendre inattaquables ses travaux en écartant de ses réseaux les experts liés au secteur marchand ; l'agence prend ainsi le risque de ne faire appel qu'à de jeunes chercheurs peu expérimentés, moins à même de rendre des avis ayant la qualité et l'autorité scientifiques requises.

C'est donc toute l'expertise en santéenvironnement en France qui est pénalisée par cette situation. Pourtant, les sujets abondent : perturbateurs endocriniens, nanoparticules, OGM, substances CMR, qualité de l'air extérieur et intérieur, autant de sujets sanitaires ou environnementaux sur lesquels la société doit se prononcer. Sur la base de quelle expertise ? Les travaux préparatoires du « Grenelle de l'environnement » mentionnent l'objectif de constitution d'une expertise indépendante, mais celle-ci peut-elle réellement exister? Au delà des intérêts économiques, d'autres sources -morales, politiques, religieuses, personnelles, etc.- peuvent interférer dans la conviction profonde de chacun et dans l'élaboration d'un avis d'expertise. Dès lors, ne faudrait-il pas pondérer la recherche de l'expertise indépendante par celle de l'expertise contradictoire et de la transparence du contexte et des méthodes d'expertise? Il serait pour cela probablement utile de s'inspirer de certains de nos voisins européens: leur culture du dialogue rend possible une expertise collective pluri-acteurs et évite les affrontements d'experts où plus personne ne sait qui croire.

Les membres d'EpE cherchent à trouver des issues constructives à ce débat ; en élaborant et en diffusant largement une « **Charte de l'expertise privée** », ils proposent de requalifier, par une approche volontaire, la production d'expertise financée par l'entreprise.

Cette charte, qui sera présentée à l'automne prochain, agrège des principes de déontologie, de rigueur scientifique et de transparence ; elle est une tentative pour redonner de la crédibilité à la voix de l'expert privé et lui permettre de contribuer positivement à la connaissance scientifique en matière de santé et d'environnement, c'est-à-dire à l'expertise collective au service de toutes et de tous.

Séverin Fischer, EpE

EpE et l'actualité environnementale

Changement Climatique

Dans le cadre des travaux de la Fonddri, les premiers résultats des scénarios sous contrainte carbone (facteur 4) à l'horizon 2050 ont été présentés lors d'un séminaire organisé par EpE et l'Iddri à Paris le 2 mai dernier.

EpE a participé à la réflexion menée par la Commission européenne sur la révision de la Directive européenne sur les marchés de quotas CO₂ à travers l'envoi de contributions sur les modes d'allocation, les enchères, l'allongement des périodes d'engagement et la création d'une autorité de marché.

Biodiversité

Claire Tutenuit est intervenue sur le thème « les entreprises et la biodiversité » dans le cadre des *Mardis du GREF (Génie Rural des Eaux et des Forêts)*. Entreprises, pouvoirs publics et scientifiques pourraient développer ensemble des outils pour réinstaller une biodiversité suffisante dans la nature ordinaire.

Prix Etudiant EpE-Metro

Le 19 juin dernier, sous la présidence de Jean Jouzel et devant un large public, la Société Générale, Solvay et Véolia Environnement ont remis leurs prix aux trois lauréats du Prix Etudiant EpE-Metro 2007, qui visait cette année les innovations environnementales vues à l'étranger mais encore non déployées en France. Les travaux récompensés portaient sur la micro cogénération à bois, la production d'énergie à partir d'algues nourries au CO_2 et la maison passive.

EpE en région

EpE a présenté ses travaux à des entreprises locales, en les illustrant par les bonnes pratiques de membres comme ASF, Lafarge et SFR, le 22 juin dernier lors d'une conférence à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées. Changement climatique, santé environnement, biodiversité ont été les trois thématiques abordées. L'Afaq-Afnor a pour sa part présenté le nouveau SME par étapes pour les PME, et Oséo les aides et garanties

financières pour la performance environnementale.

Du côté des membres

EpE a le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres :

- Nexity
- Vallourec

Du côté du WBCSD

L'organisme international publie ce mois-ci Walking the Talk on Energy and Climate; ce document prend acte que l'économie du futur est une économie sobre en carbone, et souligne le besoin d'un objectif de long terme et d'un cadre international pour l'après 2012

EpE a reçu Björn Stigson, President du WBCSD, comme *guest speaker* au dîner annuel des Sherpas de mai 2007. Il a évoqué les difficultés de la formation d'une gouvernance mondiale, en particulier sur le climat.

Membres d'Entreprises pour l'Environnement : AGF - AIR FRANCE - AIR LIQUIDE - ALCAN - AON - ARCELOR-MITTAL - AREVA - AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE - AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE - AXA - BASF - BNP PARIBAS - BOLLORE - CAISSE DES DEPOTS - CIMENTS FRANÇAIS - DELOITTE - DUPONT DE NEMOURS - EDF - ERAMET - GDF - LA POSTE - LAFARGE - MARSH - MICHELIN - NEXITY - NORAUTO - RATP - RENAULT - RFF - RHODIA - SAINT-GOBAIN - SANOFI AVENTIS - SECHE ENVIRONNEMENT - SFR - SIA CONSEIL - SNCF - SOCIETE GENERALE - SOLVAY - SPIE BATIGNOLLES - SUEZ - TOTAL - VEOLIA ENVIRONNEMENT - VALLOUREC - VINCI



La lettre d'EpE N°5 - Juillet 2007

Retrouvez cette lettre et tous les travaux d'EpE sur www.epe-asso.org

Directeur de la publication : Claire TUTENUIT Périodicité : lettre trimestrielle, ISSN : 1779-2339 Tel : 01 55 69 13 33 - Télécopie : 01 55 69 13 30 Abonnement - désabonnement : lalettre@epe-asso.org Imprimé sur papier recyclé